

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2012-8-8-13

**Service consulté**

**SUBVENTIONS POUR LA VIE SCOLAIRE**

Résumé : Le Conseil Général a inscrit 180 000 € au BP 2012 au titre de ses aides à divers organismes liés à la vie scolaire. Le rapport propose l'affectation d'un montant total de 16 850 € à l'association "Jeunes, Emploi, Formation" et à l'Amicale du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE.

Par délibération n° CG-2011-5-8-2 du 7 décembre 2011, le Conseil Général a inscrit un crédit de 180 000 € au BP 2012 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que :

- le Conseil Général a fixé, dès le 14 octobre 2011, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2012, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total),
- la Commission Permanente a déjà affecté un montant total de 101 631 €, par délibération du 13 avril 2012, pour les associations organisatrices de concours scolaires locaux, le CDDP, l'association EDUC'ENVIA 68, l'association départementale de l'OCCE et les associations liées à la scolarisation dans les établissements pénitentiaires.

Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention :

- à l'association "Jeunes-Emploi-Formation" (JEF), pour l'organisation du prochain Salon Régional Formation Emploi,
- à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel.

**I. Le Salon Régional Formation Emploi**

L'association « Jeunes, Emploi, Formation » (JEF) organise, chaque année, le Salon Régional Formation Emploi de COLMAR.

Il s'agit d'une plate-forme très complète rassemblant, en un même moment et en un même lieu, de très nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, organismes de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilans de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion etc....

Le "Salon 2012" a réuni 300 exposants et accueilli 22 150 visiteurs. 74 % des visiteurs ont déclaré "y avoir trouvé ce qu'ils cherchaient". La manifestation était subventionnée par le Département à hauteur de 15 000 €, conformément à la décision de la Commission Permanente, le 9 septembre 2011.

L'édition "2013" du Salon se déroulera les 25 et 26 janvier 2013 au Parc Expo de COLMAR, comme les années précédentes. L'association JEF sollicite à nouveau une subvention départementale de 15 000 € pour la préparation de cette manifestation. Je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

## **II. Le stationnement des véhicules du personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE.**

Le personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, ne dispose plus de parking sur le site de l'établissement, depuis la construction d'un gymnase, en 2008.

Par délibération du 20 décembre 2007, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement pour le subventionnement du stationnement des véhicules du personnel du collège à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec la Ville de MULHOUSE, sur la base suivante :

Département : 25 %  
Ville de MULHOUSE : 25 %  
Personnel concerné : 50 %

Une convention triennale fixant les modalités d'attribution de la subvention a été signée en 2008 avec la Ville de MULHOUSE et l'Amicale du Personnel du collège, gestionnaire du dispositif. Cette convention a été renouvelée, le 20 septembre 2010, pour les années 2011 à 2013.

Je vous propose de m'autoriser à verser, à l'Amicale du Personnel, une subvention d'un montant de 1 850 € représentant la participation départementale, au titre de l'année scolaire 2011/2012 pour 20 personnes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de prélever, sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E 755, les montants suivants :

- \* 15 000 € pour l'association "Jeunes Emploi, Formation"
- \* 1 850 € pour l'Amicale du collège Kennedy, à MULHOUSE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER